



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 103651

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur les conditions de vie des gens du voyage. En effet, depuis une trentaine d'années, les pouvoirs publics ont considéré les gens du voyage, comme un fait de société, auquel les pouvoirs publics et les collectivités locales d'accueil devaient s'adapter et proposer de nouveaux droits. Il semble que rarement la question ait été posée de proposer une évolution de leur style de vie vers une plus grande sédentarité ou du moins une évolution vers un habitat fixé et un emploi adapté. Le mode de vie nomade est préjudiciable à la scolarité et à l'éducation de nombreux enfants. De plus, les droits nouveaux donnés à ces gens du voyage finissent par présenter un coût financier non négligeable qu'il conviendrait d'évaluer. Une réflexion sur cette incitation à la modification du style de vie des gens du voyage mériterait d'être menée. Il lui demande de lui préciser sa position sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103651

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9481